

Délibération n° 096 du Comité syndical

Présents : 31

Excusés : 19

Absents : 19

Adopté : unanimité

- Séance du 1^{er} juin 2007 -

Le Comité syndical, convoqué conformément à la loi, s'est réuni en séance publique à Hochefelden

Présidence : Robert GROSSMANN

Secrétaire : Daniel HOEFFEL

Modification du poste d'assistante de direction

Le Comité syndical, sur proposition du Président, après en avoir délibéré,

DECIDE,

de modifier le poste d'assistante de direction pour permettre le recrutement d'un rédacteur, d'un rédacteur en chef (cadre B) ou d'un attaché (cadre A) pour assurer la gestion administrative et comptable du Syndicat mixte et participer à la conception, la réalisation et la mise en œuvre d'actions et d'outils de communication.

*Adopté par le Comité syndical
en date du 1^{er} Juin 2007*

Pour extrait conforme

Robert GROSSMANN
Président du Syndicat mixte
pour le SCOTERS